

**AVENANT N°1 AU CONTRAT « CAP TERRITOIRE » 2018-2021
DU PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

ENTRE d'une part :

La Région Bourgogne-Franche-Comté représentée par la Présidente du Conseil régional, Madame Marie-Guite DUFAY,

ET d'autre part :

Le Pays de la Bresse bourguignonne, représenté par son Président, Monsieur Anthony VADOT,

Vu la délibération du Conseil régional en date du 30 juin 2017 relative au règlement d'intervention sur les contrats de territoire 2018 – 2020,

Vu la délibération du Pays de la Bresse bourguignonne en date du 11 juin 2018 relative au contrat de territoire du Pays de la Bresse bourguignonne,

Vu la délibération du conseil régional en date du 28 juin 2018 relative au contrat de territoire du Pays de la Bresse bourguignonne,

PREAMBULE:

Au titre du programme « Contrat de territoire » a été prévu un système de bonus de type réserve de performance. En effet, il s'agissait de pouvoir permettre un réajustement d'enveloppe de certains territoires sur la base de critères de consommation et de réalisation des programmes d'actions. Cet ajustement a vocation à concerner des projets s'inscrivant dans la priorité régionale de la transition énergétique et écologique, afin de réussir avec l'appui des territoires la démarche de « région à énergie positive ».

Cet avenant s'inscrit dans ce cadre et porte sur le complément d'enveloppe proposé pour le territoire et sur les opérations complémentaires ajoutées au contrat.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : MODIFICATION DE L'ENVELOPPE REGIONALE

L'enveloppe régionale prévue à l'article 6.2 de la convention fixée initialement à 1 750 000 € est augmentée de 286 000 € par le présent avenant.

La Région s'engage donc à mobiliser sur la durée du contrat une enveloppe maximale de 286 000 € pour soutenir les projets identifiés à l'annexe 2, conformément aux fiches projet de l'annexe 3 et fiches actions de l'annexe 4.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DES ANNEXES 2 et 4

L'annexe 2 du contrat initial relative au tableau de programmation pluriannuel (jusqu'en 2020) des projets et actions relevant du contrat est complétée par l'annexe n°1 du présent avenant.

L'annexe 4 du contrat initial relative aux fiches actions est complétée par les fiches « réserve de performance » du présent avenant.



ARTICLE 3 : ENTREE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

L'avenant au contrat entre en vigueur à compter de sa date de signature.

ARTICLE 4 : AUTRES DISPOSITIONS

Les autres articles du contrat demeurent inchangés.

Fait à Dijon le 6 août 2020
(en 2 exemplaires originaux)

<p>Pour la Région Bourgogne Franche-Comté, Marie Guite DUFAY, Présidente,</p>  <p>Pour la Région Bourgogne Franche-Comté Le Président, Philippe JOLY</p>	<p>Pour le Pays de la Bresse bourguignonne, Anthony VADOT, Président,</p> <p>Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne</p> 
---	--

Philippe JOLY

Annexe 2 : Tableau « réserve de performance »

PROJETS PROGRAMMES	MAITRE D'OUVRAGE	COUT TOTAL HT	Investissement Subvention programmée au titre de :			Fonctionnement Subvention programmée	Fiche PROJET
			Enveloppe urbaine	Enveloppe rurale	Enveloppe petites villes		
Axe 1 : Améliorer la performance énergétique du patrimoine des communes et des intercommunalités							
Réalisation d'une ludothèque au sein d'un pôle d'accueil intercommunal à Louhans-Chateaufort	Communauté de communes Bresse louchannaise Intercom'	519 560 €		160 000 €			1
Axe 2 : Mise en œuvre des politiques de politiques de politiques d'aménagement durable intégrant des objectifs de transition énergétique							
Aménagement d'espaces publics - place du 8 mai 1945 à Saint Germain du Bois	Commune de Saint Germain du Bois	314 212.10 €		126 000 €			2
	Sous-total	833 772.10 €		286 000 €			
	TOTAL			286 000 €			

Annexe 4. Fiches Réserve de performance

FICHE PROJET N° 1 « RESERVE DE PERFORMANCE » CONTRAT CAP TERRITOIRE
--

Territoire : Louhans-Chateaufort

Intitulé du projet : Réalisation d'une ludothèque au sein d'un pôle d'accueil intercommunal à Louhans-Chateaufort
--

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bresse louhannaise Intercom'

Objectifs du projet :

Disposer d'un espace de rencontre et de jeux libres pour tous, proposer des temps conviviaux autour du jeu et de créer ainsi du lien social.

La conception et l'usage du bâtiment anticipera la future réglementation environnementale 2020. Le maître d'ouvrage veut que cet ouvrage participe au respect de l'environnement et aux notions de développement durable.

Il s'agit de répondre aux conditions particulières de la transition énergétique.

Description du projet (contexte, origine, diagnostic, descriptif de l'action, localisation ...):

En 2017, les élus du territoire, la CAF et le conseil départemental ont signé une convention territoriale globale déterminant des axes d'actions à mettre en place pour répondre aux besoins de la population révélés par un diagnostic territorial.

Dans le cadre de cette convention territoriale globale, les axes prioritaires retenus sont notamment :

- L'autonomie des jeunes,
- Le soutien à la parentalité,
- Le lien social.

Et des actions à engager ont été validées :

- La création d'un dispositif pour les jeunes,
- La mise en place d'un lieu d'accueil enfants parents,
- L'ouverture d'une ludothèque.

Le 28 juin 2017, le conseil communautaire a délibéré en faveur de la création d'un site unique pour l'accueil de loisirs qui s'adressera aux enfants de 3 à 11 ans avec une capacité d'accueil de 130 places. Les élus ont décidé par la suite d'y adjoindre un local pour la ludothèque, et un local pour le REPAM qui sera utilisé également pour le lieu d'accueil enfants parents.

La ludothèque sera destinée à accueillir les mercredis, voire les samedis et certains soirs de la semaine, des familles, des habitants de la communauté de communes et des communes limitrophes et des structures collectives (écoles, maisons de retraite, foyers ruraux, etc...) avec un espace dédié au jeu et au jouet où se pratiquent le prêt de jeux, le jeu sur place libre ou animé, l'organisation de manifestations... Cette entité pourra être amenée à accueillir jusqu'à 30 personnes en simultanée.

La construction d'une ludothèque d'une surface utile de plancher de 210 m² s'inscrit ainsi dans une mutualisation d'espaces et de locaux avec d'autres structures communautaires formant un pôle multi-accueil (REPAM de 197 m€, accueil de loisirs sans hébergement de 869 m²).

Cet équipement structurant permettra une meilleure lisibilité des services et de créer du lien social et une offre de services à la population.

Il s'agit de garantir une offre de services satisfaisante et égalitaire sur l'ensemble du territoire Bresse louhannaise Intercom'.

La création d'une ludothèque au sein d'un pôle multi-accueil sur le secteur du Louhannais permettra :

- Un maillage de l'ensemble du territoire de la communauté de communes en complémentarité de celui existant sur le pôle de Cuiseaux,
- Une meilleure lisibilité avec un repérage plus aisé pour les familles,
- Un fonctionnement facilité : une rentabilisation du personnel, une efficacité augmentée,
- Une possibilité de mettre en place des projets à long terme, de créer une dynamique de groupe, d'assurer une continuité et donc un intérêt éducatif renforcé.

Le site s'inscrit au sud-ouest de la commune de Louhans à proximité de la montée de Saint-Claude qui permet de rejoindre le centre-ville. Ce site est localisé à environ 3 km du centre de Louhans, sis 6 Chemin du Rédy 71500 Louhans-Chateaufort.

Lien avec la stratégie du territoire :

Il s'agit d'un équipement structurant pour le territoire en terme de services à la population dans le secteur de l'enfance et des familles en général tout en créant du lien social et permettant un maillage du territoire de la communauté de communes dans ce domaine.

Ce projet d'équipement s'inscrit également dans la transition énergétique et dans le respect des critères d'éco-conditionnalité.

Contribution du projet aux enjeux de la transition énergétique et écologique :

L'ensemble des prestations techniques nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment neuf intégreront *a minima* :

- La création d'un bâtiment neuf accueillant les activités prévues au programme fonctionnel ainsi que les ouvrages techniques et logistiques nécessaires à son fonctionnement dont notamment :
 - La création d'une production d'ECS pour l'ensemble de l'établissement ;
 - La ou les centrales de traitement d'air et ses réseaux de distribution ;
 - Le raccordement au poste de transformation existant et le réseau de distribution en électricité pour l'ensemble de l'établissement.
- L'ensemble des équipements nécessaires pour la conformité à la sécurité incendie à l'exception des extincteurs et de l'affichage de sécurité dont la fourniture et la pose seront pris en charge par le maître d'ouvrage ;

- Un bâtiment conforme a minima au niveau réglementaire RT 2012 -20% assurant un confort thermique optimal aussi bien en hiver qu'en été. Le niveau de consommation énergétique visé est équivalent à celui exigé pour un label Effinergie+, c'est-à-dire Cep<40 kWep/m2.an avant pondérations réglementaires soit RT2012 – 20% qui est l'équivalent du label développement durable BBC-Effinergie d'avant la réglementation thermique de 2012.
- Une acoustique soignée et conforme à la réglementation en vigueur ;
- Une conception du bâtiment assurant un bon éclairage naturel et des systèmes d'éclairage artificiels performants (qualité de l'éclairage peu énergivore) ;
- Une structure conforme aux réglementations en vigueur ;
- Des menuiseries performantes thermiquement et acoustiquement ;
- Les installations de chauffage, traitement d'air, ventilation, désenfumage, etc ;
- Le(s) appareil(s) élévateur(s) ;
- Des matériaux et des mises en œuvre permettant une très bonne pérennité de l'ouvrage dans le temps ainsi qu'une maintenance aisée et économe ;
- Une conception permettant d'assurer la sécurité des personnes ;

Une attention particulière sera portée lors de l'élaboration du projet sur les déchets de chantier qui seront à trier et valoriser.

Au-delà du transport à la demande existant sur le territoire, des modes doux de déplacement (cheminements piétons, pistes cyclables) seront organisés avec la ville de Louhans.

Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet (ingénierie, méthodologie, partenariat ...) :

Concernant l'ingénierie, une mission de maîtrise d'œuvre sera confiée à une équipe composée de :

- Architecte
- BET VRD
- BET structure
- BET thermique
- Economiste

Calendrier prévisionnel du projet

- Date de démarrage des études de faisabilité et/ou de programmation :
 - Etude de faisabilité – pré-programme : juillet 2018
 - Programme : février 2019
- Lancement concours de maîtrise d'œuvre : 10 septembre 2019
- Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre : mars 2020
- Date de démarrage de la phase de conception de maîtrise d'œuvre : mars 2020
- Date de dépôt de la demande de subvention (incluant APD pour les projets de bâtiment et d'aménagement) : début août 2020
- Date de démarrage des travaux : décembre 2020
- Date d'achèvement des travaux : février 2022

Indicateurs d'évaluation :

- ***Indicateurs de réalisation (immédiat) :***

Objectifs de performance énergétique :

En phase de conception : une simulation thermique dynamique du bâtiment, sur la base d'un calcul thermique réglementaire Th BCE, devra permettre de manière fiable de confirmer les objectifs en matière de performance thermique du bâtiment.

En phase de construction, une surveillance accrue sera effectuée.

Une mission « Th » relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie (Th) sera confiée au bureau de contrôle. Un test d'étanchéité à l'air sera réalisé au clos couvert avec mise en œuvre de mesures correctrices si besoin.

Objectifs de fréquentation et bénéficiaires :

La ludothèque sera destinée à accueillir les mercredis (9h-11h30 et 14h-19h), les samedis (9h-11h30 et 14h-19h) et certains soirs de la semaine (le vendredi de 16h à 22h soir pour commencer), les familles, des habitants de la communauté de communes et des communes limitrophes et des structures collectives (écoles, maisons de retraite, foyer ruraux, etc.) avec un espace dédié au jeu et au jouet où se pratiquent le prêt de jeux, le jeu sur place libre ou animé, l'organisation de manifestation... Cette entité pourra être amenée à accueillir jusqu'à 30 personnes en simultanée.

- Indicateurs de résultat (sur la période de contractualisation) :

Objectifs de performance énergétique :

Test d'étanchéité à l'air réalisé au moment de la réception des travaux.

Vérification des travaux et de leur conformité à l'étude thermique par la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique.

Mise en œuvre d'un suivi des consommations énergétiques (compteurs divisionnaires).

Services proposés :

Prêt de jeu

Jeu sur place

Location de grands jeux en bois et jeux d'espace

Animations diverses

Soirées jeux

- Indicateurs d'impact :

Objectifs de performance énergétique :

Mise en œuvre d'un suivi des consommations énergétiques (compteurs divisionnaires)

Evaluation et suivi du confort des usagers

Objectif stratégique :

Permettre à tous les habitants du territoire d'accéder à des jeux via le prêt

Offrir un espace de rencontre et de jeux libres pour tous

Proposer des temps conviviaux autour du jeu et pour tous les publics

Mettre à disposition des outils d'animation pour les collectivités

Créer du lien social par le jeu

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	
TOTAL TRAVAUX	456 750 €
Adaptation au site (fondations superficielles-terrassement)	5 000 €
Construction bâtiment + constructions annexes	420 000 €
Aménagement extérieurs VRD	10 000 €
Aléas	21 750 €
Maitrise d'oeuvre	54 810 €
Contrôle technique	2 000 €
Coordination SPS	1 000 €
OPC	5 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT HT	519 560 €

RECETTES		
SUBVENTIONS MOBILISABLES	70%	363 692 €
DETR	30%	155 868 €
Conseil Régional/contrat de territoire	30,37%	157 824 €
CAF	9,63%	50 000 €
AUTOFINANCEMENT BLI	30%	155 868 €

**FICHE PROJET N°2 « RESERVE DE PERFORMANCE » CONTRAT CAP
TERRITOIRE**

Territoire : Commune de Saint Germain du Bois

Intitulé du projet : Aménagement d'espaces publics – place du 8 mai 1945

Maître d'ouvrage : Commune de Saint Germain du Bois

Objectifs du projet :

Réaménagement durable des espaces publics de la place du 8 mai 1945, des abords de la salle des fêtes et des liaisons douces en direction du centre-bourg et des commerces et entre la piscine et l'entrée d'agglomération Nord.

Description du projet (contexte, origine, diagnostic, descriptif de l'action, localisation ...):

La commune de Saint Germain du Bois est une commune pôle, constitutive de l'armature urbaine du Pays de la Bresse bourguignonne. L'attractivité du territoire et l'aménagement des espaces publics de qualité répondant aux usages émergents, est une préoccupation majeure de la commune.

Dans ce cadre, elle souhaite ainsi réaménager les espaces de stationnement à proximité immédiate de la Mairie et de la salle des fêtes, ainsi que la liaison piétonne reliant ces espaces aux commerces. L'objectif est de conserver les fonctions initiales de stationnement ou de cheminement piétons mais en redonnant plus de place à la mobilité douce aux piétons, à la nature en ville et au cadre de vie des habitants et aux problématiques environnementales émergentes. La surface totale des aménagements approche les 2000 m². Ce projet s'inscrit dans la démarche engagée de la commune en faveur de la transition énergétique et notamment de l'installation en cours de bornes de recharges pour voitures électriques, aménagement d'aires de covoiturage et installation de parkings pour vélos.

Le projet de la commune vise à intégrer les enjeux et objectifs suivants :

- **Enjeux cadre de vie et paysage :** créer des lieux agréables pour la mobilité et la détente des habitants, mettre en valeur le centre-bourg et les espaces publics pour l'introduction du végétal et le choix de matériaux adaptés ;
- **Enjeu social :** rendre accessible et créer des liaisons piétonnes continues et accessibles aux personnes à mobilité réduite, installer des mobiliers de détente et de repos, atténuer la place de la voiture et redonner plus de place aux piétons et à la nature en ville, faire participer les habitants et les usagers à la construction du projet ;
- **Enjeu environnemental :** réduire les surfaces imperméables et réduire les intrusions d'eaux claires parasites au système d'assainissement, réduire les risques géotechniques, introduire la nature en ville et favoriser la mobilité douce et l'intermodalité, créer des îlots de verdure pour atténuer les effets du changement climatique ;

- **Enjeu fonctionnel** : créer des cheminements piétons continus pour favoriser la mobilité douce et l'accessibilité des espaces publics, améliorer la lisibilité des différents espaces publics et usages.

Lien avec la stratégie du territoire :

Le projet d'aménagement durable de la place du 8 mai 1945 s'inscrit totalement dans la stratégie du contrat territorial 2018-2020 sur la transition énergétique. En effet, il répond à au moins deux voire trois des cinq grands objectifs déclinés dans ce contrat :

- **La mise en œuvre de politiques d'aménagement durable intégrant des objectifs de transition énergétique (objectif 2)** : le projet, tout en valorisant le patrimoine bâti et les équipements publics en entrée de centre-bourg, permettra la désimperméabilisation d'une grande partie de la place, une meilleure gestion des eaux pluviales sur le site, évitant les mises en charges des réseaux, ainsi que la limitation des effets des îlots de chaleur avec la végétalisation de ces espaces.
- **L'intervention sur les mobilités : développer les mobilités économes et non-polluantes (objectif 3)** : les déplacements piétonniers et cyclistes seront facilités, mais également favorisés avec un travail sur le cadre de vie et les perceptions visuelles de la place. Une borne de recharge pour les voitures électriques sera également installée.
- **Le développement de l'information et de l'accompagnement des acteurs du territoire (objectif 4)** : le projet d'aménagement de la place se veut au service des habitants et des usagers du bourg de Saint Germain du Bois. Aussi, les élus souhaitent intégrer leurs attentes dans le cadre d'une participation citoyenne. Ce temps de concertation permettra également de sensibiliser les habitants aux objectifs de transition énergétique.

Contribution du projet aux enjeux de la transition énergétique et écologique :

Afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique et écologique, les élus ambitionnent un projet qui prend en compte les éco-conditionnalités posées par les aides régionales sur les aménagements. Aussi, les élus ont choisi de mettre des éco-conditionnalités au cœur de la conception du projet, celles-ci sont également soigneusement rappelées et étudiées et évaluées à chaque étape et pour chaque scénario.

Bien que l'aménagement futur conforte en partie le stationnement des véhicules, il favorisera également les modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière et l'intermodalité (objectif 1 des éco-conditionnalités) avec :

- La mise en place de cheminements doux, accessibles et sécurisés, assurant une continuité de liaison entre les quartiers nord de la ville et le centre-bourg et facilitant l'accès aux services et aux commerces. L'accessibilité sera assurée avec une largeur minimum d'1,4 mètre et un revêtement lisse, non réfléchissant, non meuble, non glissant, sans trou ni aspérité, sans obstacle et propre.
Les cheminements seront éloignés de la RD par des accotements végétalisés et un traitement des surlargeurs, permettant également d'améliorer la visibilité sur la circulation routière et mieux sécuriser la traversée des piétons.
- Des espaces de stationnement dédiés aux vélos à proximité de la mairie, mais aussi de la boulangerie située de l'autre côté de la RD.
- Des espaces d'agrément invitant les promeneurs à se réapproprier les abords des équipements publics et ponctuant leur promenade au sein du bourg.

L'aménagement de la place du 8 mai 1945 s'accompagne d'un travail sur le volet paysager, dont l'introduction et le développement de la nature en ville (effort de végétalisation, utilisation d'essences locales,...) et l'amélioration de la gestion des eaux pluviales (objectif 2 des éco-conditionnalités) avec :

- La désimperméabilisation d'au moins un tiers des surfaces de la place afin d'infiltrer les eaux de ruissellement et de limiter les surfaces minérales, réduisant l'aspect routier de l'entrée du centre-bourg. Les eaux pluviales seront, dans la mesure du possible, acheminées vers les espaces végétalisés qui ponctueront la place. Les places de stationnement seront engazonnées.
- La végétalisation, qui sera mise en place, se choisit de concert avec les services techniques de la ville de manière à intégrer cet espace public dans la continuité de la politique d'espaces verts et de fleurissement de Saint Germain du Bois. Une réflexion sera également menée sur les espèces à privilégier, afin d'anticiper les changements climatiques et la charge de travail des services de la ville en matière d'entretien.
- Un travail sur l'éclairage public est mené par le Sydel qui ajustera et harmonisera des besoins lumineux au regard des usages de la place (choix de mâts plus petits, cohérence de l'implantation du mobilier avec l'espace à aménager en vue de limiter les obstacles). L'éclairage public est actuellement coupé la nuit entre 24h et 5h.
- La qualification du cadre de vie, passant par l'aménagement d'espaces strictement piétonniers et végétalisés, notamment au pied de l'église, valorisant par la même occasion le patrimoine architectural de la commune. La bascule sera, dans la mesure du possible, conservée et transformée selon les usages souhaités par les habitants.
- Une participation citoyenne mise en place avant la validation de la phase PRO, qui enrichira le projet.
- Anticiper la gestion des déchets de chantier.

Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet (ingénierie, méthodologie, partenariat ...):

Ingénierie : La commune de Saint Germain du Bois est maître d'ouvrage de l'opération. Elle est accompagnée par l'agence technique départementale de Saône et Loire (ATD 71) qui assure le rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage. A ce titre, l'ATD 71 assiste la commune pour définir les besoins et attentes de la commune, pour étudier la faisabilité et l'opportunité du projet et accompagner la commune pour le choix du maître d'œuvre concepteur. La commune a recruté un maître d'œuvre le 28 octobre 2019 (Servicad – 69400 Villefranche sur Saône). Ce maître d'œuvre possède des compétences poussées en conception paysagère et environnementale et est aussi chargé d'animer l'information et la concertation des habitants et usagers. Deux réunions de travail ont déjà eu lieu les 12 décembre 2019 et 16 janvier 2020.

Méthodologie : le pilotage du projet se fera par les élus de la commune. Plusieurs commissions communales (urbanisme/VRD/environnement/communication) seront impliquées dans les décisions prises autour de ce projet. La commune souhaitant réaliser un projet adapté et répondant aux besoins des habitants et des usagers, elle souhaite impliquer les habitants dans la conception et la mise en œuvre du projet. La méthodologie exacte d'association des usagers-habitants n'est pas encore arrêtée mais sera un critère important dans l'analyse des offres des maîtres d'œuvre. Les modalités d'information, de concertation et de co-construction avec les usagers restent donc à définir. Mais la commune souhaite d'ores et déjà prévoir des outils d'information autour du projet et prévoit des outils de concertation et de participation (réunion publique, boîte à idées, mise à disposition des plans de l'avant-projet pour avis).

Partenariats envisagés (hors financement) : ATD 71, Conseil départemental de Saône et Loire (service des routes STA), Sydesl (pour enfouissement).

Calendrier prévisionnel du projet

- Date de démarrage des études de faisabilité et/ou de programmation : décembre 2017 à juillet 2019 (avec l'ATD71)
- Date de démarrage de la phase de conception de maîtrise d'œuvre : recrutement du maître d'œuvre en octobre 2019 et rendu avant-projet en mars 2020
- Date de démarrage des travaux : septembre 2020
- Date d'achèvement des travaux : novembre 2020
- Date de dépôt de la demande de subvention : juin 2020

Indicateurs d'évaluation :

- **Indicateurs de réalisation (immédiat) :**
 - o Qualification du projet avec le recrutement d'une équipe avec une compétence liée au paysage
 - o Garantie d'une cohérence du projet avec un Comité de pilotage composé des décideurs élus, des services techniques de la ville assurant l'entretien du futur espace, les différents prestataires intervenant sur la voir publique (STA du Louhannais, SYSEDEL), les financeurs (Paus Bresse Bourguignonne), ainsi que l'ATD
 - o Commencement des travaux en 2020 avec le respect du calendrier
- **Indicateurs de résultat (sur la période de contractualisation) :**
 - o Surfaces désimperméabilisées
 - o Volume d'eaux pluviales déconnecté des réseaux
 - o Surfaces végétalisées
 - o Surface piétonne et rendue accessible à tous
 - o Taux de fréquentation des espaces
 - o Surface de la commune accessible et reliée aux commerces et transports
 - o Prise en compte des attentes des habitants
- **Indicateurs d'impact (au-delà de la contractualisation) :**
 - o Niveau de satisfaction des usagers
 - o Niveau de satisfaction des élus
 - o Réplication des principes d'aménagement durable de cette place pour de nouveaux projets communaux

Plan de financement prévisionnel

Taux sur opération HT	Recettes prévisionnelles		Dépenses prévisionnelles HT	
			Travaux (ys révision et taux de tolérance)	
				234 034,42
20,00%	Etat - DETR (Préfecture) - 2020	62 842,42	Maîtrise d'oeuvre	16 977,68
40,00%	Région (contrat territorial ou dispositif Habitat et aménagement) via Pays Bresse Bourguignonne - 2018-2020 - 40%	125 694,84	Contrôle technique	0
2,00%	Amendes de police (via Dpt) - 2020	6 284,24	Coordination SPS	2 000,00
	Agence de l'eau Rhône Méditerranée - action en faveur de l'adaptation au changement climatique - infiltration des eaux pluviales	A déterminer	Etudes et diagnostics	6 500,00
			Divers assurance et imprévus	1 500,00
			S/TOTAL Travaux "SERVICAD"	261 012,10
			Travaux "Sydesl"	
			France Télécom	13 500,00
			Eclairage public	38 500,00
62,00%	Total des subventions	194 811,50	Borne de recharge IRVE	1 200,00
			S/TOTAL Travaux "Sydesl"	53 200,00
38,00%	Reste à charge collectivité base HT	119 400,68		
	TOTAL HT	314 212,10	TOTAL HT	314 212,10